



Conseillers en exercice :	23
Conseillers présents :	18
Pouvoirs :	4
Ont voté :	
Pour	22
Contre	
Abstention	

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi huit novembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal à Semoy, sous la présidence de M. Laurent BAUDE, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 novembre 2024

Présents : Laurent BAUDE – Jean-Louis FERRIER – Chahrazede BENKOU NAVARRO – Hervé LETOURNEAU – Amandine LOUIS – Philippe RINGUET – Jean-Paul LEGAL – Olivier MORAND – Francis RODRIGUES (à partir de 18h07) – Stéphanie DARDEAU – Linda LOISEL – Christelle LEGENDRE – Sana CHELDA-CHENET – Christophe SARRE – Robert FENNINGER – Martine AIME – Benoît JOUANNETAUD – Jean-Luc INDIENNA

Absents excusés : Patricia BLANC – Elisabeth GUEYTE – Nathalie RODRIGUES – Rabah LOUCIF – Hugo LEMAITRE

Pouvoirs :

Patricia BLANC a donné pouvoir à Linda LOISEL

Elisabeth GUEYTE a donné pouvoir à Jean-Louis FERRIER

Nathalie RODRIGUES a donné pouvoir à Christophe SARRE

Rabah LOUCIF a donné pouvoir à Laurent BAUDE

Secrétaire de séance : Olivier MORAND

65/24 – SIRCO – DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS AU COMITE SYNDICAL – MODIFICATION

Monsieur le Maire rappelle que la commune est adhérente du SIRCO (syndicat intercommunal de restauration collective) depuis novembre 2012. Les statuts du syndicat fixe à 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants la représentativité de la commune au sein de cette instance.

Une modification de la composition du conseil municipal rend nécessaire une mise à jour de la désignation des délégués communaux.

Ceci étant exposé,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DÉSIGNER les délégués communaux au SIRCO comme suit :**

Membres titulaires :

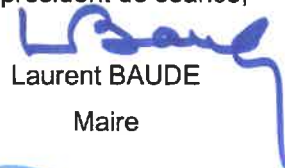
- **M. Laurent BAUDE**
- **Mme. Chahrazede BENKOU NAVARRO**
- **Mme. Martine AIME**

Membres suppléants :

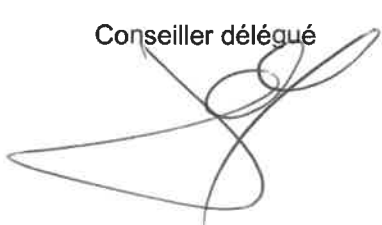
- **M. Christophe SARRE**
- **Mme. Stéphanie DARDEAU**
- **M. Robert FENNINGER**

Fait à Semoy, le 8 novembre 2024

Le président de séance,


 Laurent BAUDE
 Maire

Le secrétaire de séance,


 Olivier MORAND
 Conseiller délégué



Transmission au contrôle de légalité le : **21 NOV. 2024**

Publication numérique le : **21 NOV. 2024**

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif d'Orléans peut être saisi par voies de recours formé contre la présente délibération dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- date de réception par le représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité
- date de publication et/ou de notification